

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2017

- Le PV de la séance du 11 mai a été signé, aucune remarque n'a été soumise.
Mr le Maire précise un point sur le transfert de compétence de l'assainissement collectif, contrairement à ce qui avait été annoncé au dernier conseil, cette compétence sera prévue qu'au 01/01/2020.

Objet : Recette publicité de l'abri bus rue de sablé.

Monsieur le Maire rappelle que la publicité sur l'abri bus rue de sablé est soumise à remboursement auprès du fournisseur de pose de l'abri bus, soit 50% reversé à la commune, Mr le Maire a reçu 400€ de la société CDP et propose d'encaisser ce montant en recette de fonctionnement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Mr le Maire ou son adjoint délégué à :

- Encaisser la somme de 400 euros pour la publicité apposée sur l'abri bus rue de sablé.

Objet : Proposition d'adhésion à « MAYENNE INGENIERIE »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition d'adhérer à Mayenne Ingénierie, ce service propose une assistance technique dans le domaine de la voirie et du domaine public ainsi que plusieurs informations sur différentes thématiques d'actualité, Mr le Maire explique qu'avec la communauté de communes nous disposons déjà de ce service et propose de ne pas adhérer pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, ne souhaite pas adhérer à ce service départemental. « Mayenne Ingénierie ».

Objet : Actualisation de la Taxe Locale sur la publicité extérieure.

Monsieur le Maire rappelle que la taxe locale sur la publicité extérieure issue de l'article 171 de la loi n°2008-776 du 04 août 2008 est une imposition indirecte.

L'article L.2333-9 du CGCT fixe les tarifs maximaux, ces tarifs sont relevés chaque année

Dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice INSSE soit 0.2%.Le tarif maximal prévu à l'article L.2333-9 du CGCT s'élève à 15.40€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de fixer le tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure à 15.40€ pour l'année 2017.

Objet : Raccordement au réseau de distribution d'énergie électrique inférieure à 100m – lieu dit Les Vallées.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la viabilisation et de l'équipement de la parcelle n° A 681, Appartenant à Mr Offret Thomas et Mme Offret-Lancien Julie, au lieudit : Les Vallées.
Dossier n° PC 053 037 17 Z1003

Il convient de réaliser une extension du réseau d'électricité d'une longueur inférieure à 100 mètres alors que la voie publique existante ne nécessite pas d'aménagement.

Conformément aux dispositions de l'article 51 de la loi "Urbanisme et Habitat" du 2 juillet 2003 ce raccordement étant exclusif aux besoins du projet, la commune demande au Territoire d'énergie Mayenne de traiter cette opération directement avec le bénéficiaire.

Parallèlement, elle s'engage à ne pas autoriser la desserte d'autres constructions existantes ou futures issues du raccordement considéré sous peine de restituer l'intégralité de la participation financière de 3640 € supportée par le bénéficiaire. Le solde des coûts et la taxe sur la valeur ajoutée sont pris en charge par Territoire d'énergie Mayenne.

Objet : Devis Territoire d'énergie Mayenne.

Monsieur le Maire présente au conseil un devis du territoire d'énergie Mayenne concernant le remplacement de trois vasques sur lanternes existantes, son montant s'élève à 1 240.70€TTC. Mr le Maire propose de remplacer ces vasques,

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire ou son adjoint délégué, à signer le devis des trois vasques sur lanternes. Le montant s'élève à 1 240.70€TTC.

Objet : Convention d'assistance technique pour le contrôle des raccordements au réseau d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 17 juin 2011, la commune avait passé une convention avec l'entreprise SAUR pour vérifier les raccordements au réseau d'égout à chaque vente immobilière.

Il propose de renouveler cette convention avec l'entreprise SAUR pour vérifier les raccordements au réseau d'égout, dans le cas de système séparatif. Le coût de ce contrôle, (90€ HT révisable chaque année), sera à la charge du demandeur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de passer une convention avec l'entreprise SAUR France, de Saint Lambert des Levées, pour vérifier les raccordements au réseau d'égout, dans le cas de système séparatif, autorise le maire à signer cette convention.

Objet : Modification du règlement Lotissement de l'Aubépine.

Monsieur le Maire rappelle qu'un règlement du lotissement de l'Aubépine avait été instauré par l'architecte Mr Liébert en 2012 au moment du permis d'aménager, il revient sur l'article 9 et plus particulièrement le point 6 concernant l'installation de clôtures.

Il propose de modifier cette partie du règlement, en effet actuellement les clôtures sur rue doivent être implantées par une haie vive puis doublée d'un grillage, Mr le Maire propose de l'installer que sur « les rues de souvigné et rue traversière ».

Il précise qu'un accord des co-lotis sera signé par les propriétaires de parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Mr le Maire ou un adjoint délégué à :

- modifier l'article 09, point 6 du règlement du lotissement de l'Aubépine comme indiqué ci-dessus, et autorise Mr Le Maire ou son adjoint délégué à faire signer un accord à tous les co-lotis.

Affaires diverses :

- Mr le Maire informe que Mr Yves Bedouet est décédé le 20/06/17, une gerbe sera achetée au nom du conseil municipal.
- Mr le Maire informe le conseil qu'il a autorisé auprès des futurs acquéreurs du lot 06 du lotissement de l'Aubépine, une nouvelle implantation en accord avec l'architecte Mr Liébert.
- Mr le Maire informe le conseil qu'il a envoyé un courrier à la Préfecture de demande d'investissement pour travaux d'assainissement sur la commune.
- Mr le Maire informe le conseil qu'il n'est plus nécessaire pour les associations de transmettre à la préfecture un changement de bureau.
- Mr le Maire informe le conseil qu'il a signé un devis pour installation de kits anti-pince-doigts pour 848.74€ttc.
- Mr le Maire informe le conseil que le décret pour la rentrée scolaire 2017 n'étant pas sorti, l'organisation des temps d'activités périscolaires n'est pas définie à ce jour.
- Ecole : Le photocopieur a été installé le 08 juin dernier à l'école avec la mise en réseau des outils informatiques.
- Mr le Maire informe le conseil que Mr Bricaud est en train de fabriquer un paravent pour les toilettes des maternelles.
- L'APE a remis un projet de structure de jeux et installation d'une table de ping-pong à Mr le Maire Ce projet est présenté aux conseillers, afin de demander leur avis, le conseil est favorable à l'unanimité sous réserve des règles de conformité et de sécurité.
- Mr le Maire informe le conseil que Maine Sciences se déplacera sur la commune le lundi 04 décembre avec un bus scientifique afin de réaliser deux séances sur le thème du son et de l'ouïe pour les classes de CE2, CM, coût 30€ la séance, la commune prendra en charge cette dépense.
- Mr le Maire informe le conseil qu'il a envoyé un courrier aux domaines afin de connaître l'estimation de la parcelle restante de la zone artisanale des Fourneaux, en effet la CDC de Sablé doit acquérir celle-ci comme la loi notre le suggère. Mr Monsimert apporte une précision sur cette parcelle, il recommande que le fond soit préservé pour un futur accès de la zone.
- Mr le Maire informe que Mr Carbonel va s'occuper de faucher le terrain derrière le cimetière, en échange il fauchera et ramassera le foin sur le site naturel.
- Mr le Maire a rappelé à son locataire le loyer du champ du CCAS.
- Mr le Maire informe le conseil de deux réductions de factures sur la redevance incitative, une de 8% et de 15%.
- Mr Guyard Gérard informe le conseil qu'un livret sur l'exposition 14/18 a été réalisé, chaque commune s'est réunie avec les AFN afin de déterminer le nombre d'exemplaires, soit 200, et 30 exemplaires pour Bouessay, pour un coût de 264€, les aînés ruraux ont réservé 10 exemplaires.
- Mme Langlais fait un bilan concernant les TAP (Temps d'activités Périscolaires), une réunion mardi 20/06/17 a eu lieu avec le personnel et les bénévoles et la commission école. Quelques points seront revus afin d'améliorer ce temps.
- Mr le Maire informe le conseil que l'entreprise HUET doit intervenir première semaine d'août afin de reprendre les pavés de la place de la mairie.
- Mr Monsimert regrette de ne pas avoir été convié à une réunion d'école qui a été repoussée, il remarque un manque insuffisant de surveillance de la cour de l'école, ce point sera signalé en conseil d'école le lundi 26/06/17.
- Mr Monsimert échange sur le projet cinéma à Sablé avec le conseil municipal.
- FIN 22H45.